Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260622-2026DELIB96-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		24
Nombre de conseillers absents :		3
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		3
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	: 16 juin 2026	
Date d'affichage	: 16 juin 2026	

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GEFFROY Séverine, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël

Absents : BONIZEC Christel, LE BALCH Elise, COUTELLEC Benoit.

Procurations : BONIZEC Christel à BRIAND Sandrine, LE BALCH Elise à CHARLIER Claire, COUTELLEC Benoit à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/96

Fonction publique

Mise à jour du tableau des effectifs au 1er juillet 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2026/95 du 22/06/2026 fixant les ratios promus-promouvables ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 16 juin 2026 ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260622-2026DELIB96-DE

l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste).

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs au vu des mouvements suivants :

Service Administratif :

Par arrêté en date du 1er janvier 2026, un agent titulaire du grade « d'adjoint administratif principal de 1ère classe » a été nommé, par voie de détachement pour stage d'une durée de six mois, dans le grade de « rédacteur ».

Au vu de l'accomplissement satisfaisant de cette période de stage, il est proposé que sa titularisation dans le grade de « rédacteur » intervienne à compter du 1er juillet 2026.

Le poste « d'adjoint administratif principal de 1ère classe » précédemment occupé par l'intéressé deviendra de ce fait vacant. Il convient donc de procéder à sa suppression à compter du 1er juillet 2026.

Service Technique :

- **Avancement de grade à l'ancienneté**

Nomination/Suppression :

- Suite à un avancement de grade à l'ancienneté, d'un agent « adjoint technique principal de 2ème classe » à compter du 1er juillet 2026 au grade « d'adjoint technique principal de 1ère classe », il est proposé, dans le cadre de cette nomination, de créer un poste au grade « d'adjoint technique principal de 1ère classe » et de supprimer son grade précèdent.

- Promotion interne :
  - Suite à la nomination à l'ancienneté d'un agent au grade « d'agent de maîtrise » depuis le 1er janvier 2026, il est proposé de supprimer le poste « d'adjoint technique principal de 1ère classe » précédemment occupé ;
  - Vu la liste d'aptitude pour l'année 2026 après promotion interne au grade « d'agent de maîtrise territorial » d'un agent des services techniques, actuellement « adjoint technique principal de 1ère classe » il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise.

Service enfance :

- **Avancement de grade à l'ancienneté**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260622-2026DELIB96-DE

Nomination/Suppression :

- Suite à un avancement de grade à l'ancienneté, un agent au grade « d'adjoint technique principal de 2ème classe » sera nommé au 1er juillet 2026 au grade « d'adjoint technique principal de 1ère classe ». Aussi il convient de supprimer son ancien grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Nombre de suffrages exprimés :	*27*
Votes Pour :	*27*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

- **ADOPTE** le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2026, tel qu'annexé ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)

ETAT DU PERSONNEL VILLE DE BEGARD - emplois permanents

COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL - emplois permanents statutaires

GRADES	Catégorie	Emplois permanents				
		au 1er mai 2026	au 1er juillet 2026	Dont Temps non complet	pourvus	vacant
SERVICE ADMINISTRATIF- MEDIATHEQUE						
Attaché Principal détaché dans les fonctions de Directeur Général	A	1	1		1	0
Rédacteur	B	1	1		1	0
Assistant de conservation Principal de 1ère classe	B	1	1		1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	10	9		9	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1		1	0
Total service administratif		**14**	**13**		**13**	**0**
SERVICE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	1	1		1	0
Technicien Principal 1ère classe	B	1	1		1	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2		2	0
Agent de maîtrise	C	1	2		2	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6	6		5	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	5		5	0
Adjoint technique	C	7	7		7	0
Total service technique		**24**	**24**		**23**	**1**
SERVICE ENFANCE						
Technicien Principal 2ème classe	B	1	1		1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	3		3	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	3		2	1
Adjoint technique	C	4	4		4	0
Agent territorial spécialisé Ecoles Maternelles principal 1ère classe	C	5	5		5	0
Agent territorial spécialisé Ecoles Maternelles principal 2ème	C	1	1		0	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	c	1	1		1	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0	0		0	0
Total service enfance		**18**	**18**		**16**	**2**
SERVICE INTENDANCE						
Adjoint technique principal de 1ère classe		3	3	3	3	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint technique	C	1	1	1	1	0
Total intendance		**4**	**4**	**4**	**4**	**0**
POLICE MUNICIPALE						
Brigadier CHEF principal	C	2	2		1	1
Gardien - Brigadier	C	1	1			1
Total Police municipale	0	**3**	**3**	**0**	**1**	**2**
Total Commune		**63**	**62**	**0**	**57**	**5**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260622-2026DELIB96-DE